

## **Séance du 29 mars 2010**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué pour siéger au lieu ordinaire de ses séances.

**Étaient présents** : M. HURILLON, Maire ; Mme CATTEL, M. SEGHETTO, Mme FAUCONNET, M. BARONI, M. TOCHTERMANN Maires-Adjoints ; Mme LE DINS, M. GUERRAPIN, M. BRAUN, Mme QUINOT, M. LELOUP, Mme LEERMANN, M. HARAND, M. COUVREUR, M. VADROT, Mme FORNONI, M. GARNIER, Mme JUSSIAUME, M. NORMAND, Mme BESSON, M. FAUCONNET, Mlle CALFON J., M. HACQUART ; Conseillers Municipaux.

**Était excusée représentée** : Mme BERNOT représentée par M. VADROT.

**Étaient absents** : Mme KERLAU, Mlle CALFON A., M. LUCAS,

Madame FORNONI est désignée secrétaire de séance.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour qui appelle l'examen des affaires suivantes :

### **ORDRE DU JOUR**

#### **12 – RECOURS A UNE LIGNE DE DROIT DE TIRAGE**

Dans l'attente du versement de subventions allouées pour divers projets le Conseil Municipal décide de réaliser une ligne de droit de tirage auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, dont les conditions sont les suivantes :

- montant : **500 000 €**
- durée : **12 mois**
- taux variable: **Euribor 3 mois moyenné + 0,5 %**
- commission d'engagement : **néant**
- frais de mise en place : **500 €**
- paiement des intérêts : **trimestriel**

Il autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

**A la majorité,  
1 abstention.**

#### **13 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 – SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle

Qu'en vertu de l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 et l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Cette disposition s'applique également aux budgets des services annexes.

Que la tenue du débat sur les orientations 2010 de la commune a eu lieu le 4 janvier dernier et qu'il convient de débattre des orientations des budgets des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé ci-dessus,

- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de débattre sur les orientations budgétaires 2010 des services de l'eau et de l'assainissement, dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets primitifs,
- **CONFIRME** la teneur du débat d'orientations générales sur le budget de la commune,
- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires sur les services de l'eau et de l'assainissement.

#### Rapport de Monsieur le Maire

**Service de l'Eau** : Les objectifs définis les années antérieures se poursuivent. Deux consultations ont été engagées pour la dévolution de missions de maîtrise d'œuvre pour les opérations suivantes :

↳ Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur d'Avaleur, du Pain Perdu et du Val Saint Bernard se déclinant en une tranche ferme – alimentation d'Avaleur avec construction d'un nouveau réservoir – et une tranche conditionnelle Pain Perdu et Val Saint Bernard.

La date prévisionnelle de début de travaux est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

↳ Recherche d'une nouvelle ressource en eau comportant :

- des études dans deux zones de forage au Sud de Bar sur Seine : une dans la nappe alluviale (tranche ferme) et la seconde dans les calcaires du Kimméridgien et du Séquanien (100 m) (tranche conditionnelle),
- des forages en fonction des résultats des études sur les recherches en eau (un forage en nappe alluviale et un forage en nappe profonde).

**Service de l'Assainissement** : Le programme de restructuration des équipements d'assainissement se traduira courant de l'année par la mise en eau de la nouvelle station d'épuration, la construction d'un bassin d'orage sur le site de l'ancienne station et le raccordement de Merrey sur Arce au réseau d'assainissement.

#### **14 – FIXATION DES AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2009**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'instruction M14, les communes dont la population est égale ou supérieur à 3 500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement sur les immobilisations corporelles et incorporelles réalisées.

Le tableau ci-après reprend la nature des biens acquis au titre de l'année 2009, leur valeur d'acquisition ainsi que la durée d'amortissement proposée.

Libellé des immobilisations	Date réalisation	Valeur acquisition	Durée
Tondeuse autoportée	02/04/2009	19 375,20	5
Installation surveillance	27/01/2009	6 578,00	5
Frais de raccordement (surveillance)	21/01/2009	777,40	5
Véhicule Renault Mascott	04/06/2009	23 082,00	7
Installation matériel informatique	18/06/2009	737,00	5
Matériel informatique	27/05/2009	1 267,00	5

Chevalet mural	12/10/2009	241,50	5
Banc hêtre	08/10/2009	347,71	5
Siège	23/09/2009	212,78	5
Chaises (6)	15/09/2009	914,08	5
Mobilier (rayonnage, tablettes)	10/09/2009	1 458,88	10
Tables (école primaire)	31/08/2009	2 464,09	10
Tables (école maternelle)	11/06/2009	409,99	5
Chariot mobile	24/02/2009	1 657,66	10
Housses protection	10/02/2009	538,20	5
Souffleur	30/10/2009	293,25	5
Souffleur PPK PB 655	30/10/2009	586,49	5
Motoculteur HONDA	09/10/2009	1 588,00	5
Micro-chaine	04/09/2009	250,00	5
Lave-vaisselle	13/08/2009	2 493,35	5
Appareils ménagers (MO)	10/09/2009	198,99	5
Table pique-nique Corbeille	17/06/2009	5 093,32	5
Table kermesse, banc, charriot	29/06/2009	4 264,94	5
Barrière circulation	10/06/2009	2 114,53	5
Epandeur centrifuge CITY	15/06/2009	722,79	5
Réalisation d'un puit	09/06/2009	2 990,00	5
Découpeuse thermique	30/05/2009	1 668,75	5
Visseuse percussion	30/05/2009	537,21	5
Perforateur – meuleuse	30/05/2009	776,20	5
<b>Libellé des immobilisations</b>	<b>Date réalisation</b>	<b>Valeur acquisition</b>	<b>Durée</b>
Perceuse sans fil	14/05/2009	307,01	5
Alarme incendie	04/05/2009	5 252,59	5
Bloc autonome de secours	04/05/2009	1 450,75	5
Réfrigérateur	24/04/2009	312,00	5
Conteneurs	30/04/2009	8 790,36	5
Pompe à eau HONDA	23/04/2009	424,15	5
Motobineuse HONDA	27/03/2009	594,15	5
Tronçonneuse	12/03/2009	400,00	5
Buts basket compétition	17/03/2009	1 534,47	5
Cuve à fuel	04/01/2009	1 692,63	5
Armoire rideaux monobloc	15/01/2009	316,82	5

Bacs général	16/02/2009	4 823,30	5
Licence office gouvernement	19/06/2009	3 141,00	5
Collecteur gazon	24/04/2009	6 207,24	10

Vu les propositions de durées d'amortissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE FIXER les durées d'amortissement des investissements réalisées en 2009 telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- DE PRATIQUER l'amortissement de façon linéaire.

**A l'unanimité.**

### **15 – PERENNISATION DU VERSEMENT ANTICIPE DU F. C. T. V. A.**

Monsieur le Maire expose :

Le 17 avril 2009, la commune a signé une convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au versement anticipé du fonds de compensation pour la T.V.A. (FCTVA) par laquelle nous nous engageons à réaliser en 2009 des dépenses réelles d'équipement d'un montant au moins égal à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004 à 2007.

La commune a respecté cet engagement conventionnel, et Monsieur le Préfet, par arrêté du 5 mars 2010 nous informe qu'en conséquence, à compter de 2010, le mécanisme de versement anticipé du F.C.T.V.A. est pérennisé.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de cette communication

**A l'unanimité.**

### **16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CES**

A l'occasion du cross organisé par l'Association Sportive du Collège Paul Portier, des élèves ont été remarqués pour leur performance et sélectionnés pour participer à une épreuve qui aura lieu prochainement en Corse.

A titre d'encouragement et afin de faciliter le financement de leurs frais de transport, je vous propose d'allouer à l'Association une subvention de cinq cents euros (500 euros).

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ACCORDER une subvention de 500 euros à l'association précitée.

**A la majorité,  
1 abstention.**

### **17 – DROITS DE PLACE POUR LES COMMERÇANTS AMBULANTS OCCASIONNELS – TARIFS 2010**

Les tarifs de droits de place pour les commerçants ambulants occasionnels n'ont pas été révisés en 2009.

A l'occasion de la Foire Agricole, il vous est proposé de les fixer comme suit :

- droit de place forfaitaire pour un emplacement de 1 à 10 m	76.50 €
- le m <sup>2</sup> supplémentaire pour une occupation ne dépassant pas deux jours	1.75 €
- forfait pour le branchement électrique	20.60 €
- forfait par journée supplémentaire	38.75 €

Le Conseil Municipal DECIDE :

- **D'ADOPTER** les tarifs précités.

**A l'unanimité.**

### **18 – REMBOURSEMENT DES ORDURES MENAGERES 2008**

Vu la délibération du 28 décembre 2007 fixant les montants de la REOM pour 2008,

Vu l'article 14 de la loi n°74-1129 du 30 décembre 1974 instituant la redevance calculée en fonction du service rendu,  
CONSIDERANT les demandes de remboursement de certains usagers ayant indûment payé leur redevance pour 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE REMBOURSER** la REOM 2008 aux personnes suivantes :

- Monsieur et Madame CLEVENOT Francis ayant quitté la commune depuis juin 2008, pour un montant de **57.75 €** à rembourser.
- Monsieur PETIT Dominique ayant déménagé depuis juillet 2007 pour un remboursement de **99 €**.

**A l'unanimité.**

### **19 – REMBOURSEMENT DES ORDURES MENAGERES 2009**

Vu la délibération du 30 mars 2009 fixant les montants de la REOM pour 2009,

Vu l'article 14 de la loi n°74-1129 du 30 décembre 1974 instituant la redevance calculée en fonction du service rendu,  
CONSIDERANT les demandes de remboursement de certains usagers ayant indûment payé leur redevance pour 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE REMBOURSER** la REOM 2009 aux personnes suivantes :

NOM-PRENOM	SOMME A REMBOURSER	OBSERVATIONS
CLEVENOT Francis	101.00 €	Départ en juin 2008
FRANCOIS Patrick	33.66 €	Départ en septembre 2009
LEGROS Bernadette née TIHON	29.00 €	Départ fin octobre 2009
DESMIER Madeleine	72.00 €	Départ en 2008
TRIGO Nathalie	72.00 €	Départ en 2008
SCHOELCHER Betty	27.39 €	Départ en mars 2009
Café de la Ville	174.00 €	Redonné un conteneur de 240L en juin 2009
<b>TOTAL</b>	<b>509.05€</b>	

**A l'unanimité.**

## **20 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le recensement 2010 de la population est effectué sur la commune par six agents recenseurs et encadré par un coordonnateur et son suppléant.

Le montant de la rémunération des agents recenseurs est fixé librement par la commune qui reçoit une dotation forfaitaire de l'Etat.

Il est proposé d'attribuer 1.08 € par logement recensé et 1.79 € par bulletin individuel, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 500 € pour le coordonnateur communal et de 300 € pour le coordonnateur suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE REMUNERER** les agents recenseurs selon le barème ci-dessus.

**A l'unanimité.**

## **21 – MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (HAMEAU D'AVALLEUR, DE LA ZAC DU PAIN PERDU ET DES HABITATIONS SITUEES ROUTE DEPARTEMENTALE N°443 DU VAL SAINT BERNARD)**

Monsieur le Maire :

- RAPPELLE au Conseil Municipal que la commune a décidé de se porter maître d'ouvrage pour une opération de restructuration de son réseau d'alimentation en eau potable en vue de desservir le hameau d'Avalleur, la ZAC du Pain Perdu et les habitations situées Route Départementale n°443 du Val Saint Bernard,

- RAPPELLE au Conseil Municipal que compte tenu du contexte lié à la Révision Générale des Politiques Publiques Prioritaires, le marché de maîtrise d'œuvre des travaux précités qui avait été passé entre la commune et la Direction Départementale des Territoires de l'Aube (D. D. T. de l'Aube anciennement D. D. E. A. de l'Aube) a été résilié d'un commun accord, décision notifiée à la D. D. E. A. de l'Aube par courrier en date du 16 octobre 2009,

- RAPPELLE au Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires de l'Aube, afin d'assurer la continuité de l'opération, a proposé d'assister la commune en vue de l'attribution d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre,

- PRECISE QUE les prestations de maîtrise d'œuvre précitées ont été divisées en deux tranches :

- Tranche ferme : restructuration du réseau AEP pour le hameau d'Avalleur
- Tranche conditionnelle : Alimentation de la ZAC du Pain Perdu et Route Départementale n°443 du Val Saint Bernard

- RAPPELLE au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP en vue de l'attribution d'un nouveau marché,

- PRESENTE au Conseil Municipal les résultats de la consultation (rapport d'analyse des offres) lancée selon une procédure adaptée et le classement des offres réalisé à partir des critères énoncés dans le règlement de consultation,

- PROPOSE de retenir l'offre émanant du bureau d'études G2C environnement classé 1<sup>er</sup>, pour un montant total de 40 703,00 € H.T. comprenant tranche ferme (23 702,00 € H.T.) et tranche conditionnelle (17 001,00 € H.T.) soit 48 680,79 € T. T. C.,

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le bureau d'études G2C environnement pour un montant de 40 703 € H.T.,

- **DIT QUE** les dépenses seront inscrites au budget du service de distribution d'eau potable.

**A l'unanimité.**

## 22 – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RECHERCHE EN EAU LOT « ETUDES » ET LOT « FORAGES »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération de faire réaliser une campagne de recherche en eau.

Des consultations ont été effectuées en vue de la réalisation de l'opération décomposée en deux lots, un lot n°1 « Etudes » et un lot n°2 « Forages ».

Monsieur le Maire présente les résultats des consultations lancées selon une procédure adaptée et le classement des offres réalisé à partir des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Pour le lot n°1 « Etudes », il propose de retenir l'offre de la société SAFEGE, 1<sup>ère</sup> du classement, pour un montant de 27 380,00 € H. T. soit 32 746,48 € T. T. C.

Pour le lot n°2 « Forages », il propose de retenir l'offre de l'entreprise FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE, 1<sup>ère</sup> du classement, pour un montant de 53 577,00 € H. T. soit 64 078,09 € T. T. C.

Monsieur le Maire propose aussi d'effectuer une demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Aube et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le montant total des deux lots, les analyses et le branchement électrique provisoire soit un montant total subventionnable d'environ 100 993,96 € H. T. arrondi à 101 000 € H. T. soit 120 493 € T. T. C.

Il propose donc le plan de financement suivant :

- subvention de l'Agence de l'Eau 50 % de 101 000 €	soit	50 500,00 €
- subvention du Conseil Général de l'Aube 20 % de 101 000 €	soit	20 200,00 €
- participation de la commune		29 998,18 €
- TVA récupérable		19 794,82 €
- Montant total T. T. C.		120 493,00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** la réalisation du projet,
- **ADOpte** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société SAFEGE pour le lot n°1 « Etudes » et avec l'entreprise FORAGES ET POMPAGES DE CHAMPAGNE pour le lot n°2 « Forages »,
- **SOLLICITE** l'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général,
- **DEMANDE** une dérogation à l'agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Général pour débiter les prestations sans perdre le bénéfice des subventions qui seraient notifiées ultérieurement,
- **PRECISE QUE** les dépenses d'investissement en matière d'eau et d'assainissement relatives au projet adopté seront financées par le biais de la redevance sur les consommations d'eau (conformément aux articles L 2311.2, L 5212.18 et L 2335.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article R 371.10 du Codes des Communes et aux dispositions de la circulaire CD 0409 du Ministre du Budget du 28 janvier 1997 relative au contrôle financier déconcentré).

**A l'unanimité.**

### **23 – PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Christine EVRARD et Monsieur Eric GALLERY co-gérants de la SARL PF de l'Avenue Leclerc, ayant son siège social 35 avenue du Général Leclerc à Sainte Savine et exploitant un établissement secondaire à Bar sur Seine 24 avenue Général Leclerc ont déposé une demande de création d'une chambre funéraire.

Ce projet est soumis à une enquête de commodo et incommodo qui se déroule du 20 mars au 6 avril 2010 et à l'avis du Conseil Municipal.

L'avis de l'assemblée municipale est sollicité sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé :

Après en avoir délibéré, **DECIDE D'EMETTRE** un avis favorable à la création, par la SARL PF de l'Avenue Leclerc, d'une chambre funéraire.

**A la majorité,  
1 abstention.**

### **24 – PROGRAMME PLURI-ANNUEL DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de divers bâtiments communaux, le cabinet d'architectes PLUMEY-RENARD sis à Bar-sur-Aube a établi une étude de faisabilité sur les bâtiments suivants :

	<i>Estimation des travaux H.T.</i>
- la Mairie, pour l'image et l'entretien général	122 900 €
- l'ex-bibliothèque	80 000 €
- l'ex. Foyer des Jeunes	219 000 €
- la maison du XVI <sup>ème</sup> , signalétique de l'entrée de ville	72 000 €
- la grange du presbytère dont il faut assurer l'étalement	230 000 €

Il vous est proposé de vous prononcer sur une programmation pluri-annuelle de réfection extérieure des bâtiments précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- **DE DONNER SON ACCORD** sur un programme pluri-annuel de réhabilitation des bâtiments cités dans le présent rapport, lequel s'étalerait sur 3 ans,
- **DE SE PRONONCER** favorablement pour la réfection extérieure de la Mairie et de l'ex-bibliothèque courant de l'exercice 2010,
- **AUTORISE** le Maire à engager une consultation selon la procédure adaptée en matière de marchés publics pour la dévolution de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

**A la majorité,  
5 abstentions.**

### **25 – PROGRAMME 2010 DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal,

VU les projets de travaux de voirie présentés par Monsieur Robert TOCHTERMANN, Maire Adjoint,

VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme réunie les 8 et 11 février 2010,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE DONNER SON ACCORD** à la réalisation du programme de travaux présentés ci-dessous :

	Montant estimatif en euros H. T.
- Aménagement rue de la Gare et chemin des Pêcheurs	123 239.00 €
- Aménagement Chemin Sainte Fontaine	154 490.00 €
- Travaux de voirie rue des Fossés	132 346.20 €
<i>rue du Docteur Fontaine</i>	22 873.00 €
<i>rue de la Passion</i>	26 202.60 €
- Mesures de sécurité aux abords de l'école Maurice Robert- Pose de barrières	2 000.00 €

- **DE PROCEDER** aux consultations règlementaires en matière de marchés publics pour la dévolution de travaux précités.

**A l'unanimité.**

## **26 – CONSULTATION POUR DIVERS CONTRATS DE PRESTATIONS**

Monsieur le maire expose :

La commune a souscrit auprès de différents organismes des contrats de prestations de services telles que :

- Prévention incendie : inspection équipements techniques
- Contrôle des installations électriques
- Contrôle des installations de gaz combustible et des chaufferies
- Vérification de sécurité incendie SSI – vérification triennale
- Contrat d'entretien sur système de sécurité
- Détection d'amiante ...
- .....

Ces contrats sont, pour la plupart, arrivés à échéance et la clause de durée prévoit un renouvellement par tacite reconduction d'année en année.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE LANCER**, pour les contrats arrivés à terme, une consultation selon la catégorie des prestations, auprès d'organismes spécialisés dans les domaines concernés,

- **DE REITERER** cette démarche dès lors qu'un contrat arrive à échéance,

- **DE RETENIR** la société PRO'PROP qui a répondu à une consultation pour le nettoyage des vitrages de plusieurs bâtiments communaux. L'offre présentée s'élevant à 869 euros par intervention s'avère la mieux-disante.

**A l'unanimité.**

## Questions diverses

Dans le cadre des questions diverses sont intervenus :

Monsieur Dominique BARONI pour proposer un vœu, transcrit ci-dessous, contre la suppression d'un poste au Collège Paul Portier. A l'unanimité.

### **27 – FORMULATION DE VŒUX – COLLEGE PAUL PORTIER**

Nous, membres du Conseil Municipal de la commune de Bar-sur-Seine, souhaitons exprimer notre incompréhension face à la suppression d'un poste de professeur dans une matière fondamentale pour la rentrée 2010.

Cela semble en opposition totale avec la situation actuelle de l'établissement à un moment où le collège connaît un effectif stable qui le place toujours comme le plus important en nombre du département.

Cette suppression va encore surcharger les classes, compliquer la prise en charge des difficultés déjà existantes (suivi des enfants, risques de conflits), sans résoudre les questions de financement puisque obligeant le paiement d'heures supplémentaires ou l'emploi de vacataires pour assurer les heures de cours.

Nous demandons donc le maintien du poste dont la suppression est envisagée afin de limiter l'accentuation des problèmes.

Nous demandons également que la présente soit intégrée au compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration.

#### **A l'unanimité.**

- Monsieur Bertrand HACQUART pour déplorer que peu de conseillers municipaux aient participé au Concert des professeurs de l'Ecole de Musique. Monsieur le Maire précise ne pas avoir été informé et Monsieur Jean-Louis NORMAND rétorque que l'école de musique est gérée par la commune.

- Monsieur Jean-Louis NORMAND pour demander que soit résolu le problème d'absentéisme d'un membre du groupe majoritaire, « absent depuis trop longtemps ».

- Mme Catherine JUSSIAUME pour rapporter le mécontentement des commerçants de la Grande Rue au sujet du stationnement et de la propreté des rues.

- Monsieur Philippe FAUCONNET pour dénoncer l'état « de saleté » de la Maison Renaissance et de la ville.

## Communications du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- de la cession par le Conseil Général de la parcelle d'emprise du pavillon du Principal du Collège Paul Portier et du pavillon,
- de la mise en œuvre d'une Ecole Numérique Rurale à l'école G. Leclerc dans le cadre du plan de relance initié par le ministère de l'éducation nationale et destinée aux écoles rurales pour le développement des usages pédagogiques utilisant les TICE dans cette école. Un accord local de convention est signé entre la ville et l'Inspection Académique,
- de la date du prochain concert symphonique de l'Aube qui se produira le 24 avril à 18 heures au COSEC,
- de la remise par le Conseiller Général, le 16 avril prochain, d'une copie maquette de la statue Saint Joseph et l'Enfant Jésus,
- de la vente de rails de chemin de fer et de pierre à l'entreprise LD MATERIAUX,
- du peu de réponses obtenues suite à l'appel à projets sur le devenir du Palais de Justice.

La séance est levée à 23 h 30.

**La présente séance du 29 Mars 2010 comporte les affaires désignées ci-dessous :**

- 12/ Recours à une ligne de droit de tirage
- 13/ Débat d'orientations budgétaires 2010 – Services Eau et Assainissement
- 14/ Fixation des amortissements des biens acquis en 2009
- 15/ Pérennisation du versement anticipé du F. C. T. V. A.
- 16/ Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive CES
- 17/ Droits de place pour les commerçants ambulants occasionnels – Tarifs 2010
- 18/ Remboursement des ordures ménagères 2008
- 19/ Remboursement des ordures ménagères 2009
- 20/ Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs
- 21/ Maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration du réseau d'alimentation en eau potable  
(Hameau d'Avalleur, de la ZAC du Pain Perdu et des habitations situées Route Départementale n°443 du val Saint Bernard)
- 22/ Marché de maîtrise d'œuvre pour la recherche en eau lot « Etudes » et lot « Forages »
- 23/ Projet de création d'une chambre funéraire – Avis du Conseil Municipal
- 24/ Programme pluri-annuel de travaux de réhabilitation de bâtiments communaux
- 25/ Programme 2010 de travaux de voirie
- 26/ Consultation pour divers contrats de prestations
- 27/ Formulation de vœux – Collège Paul Portier